

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/26

ID : 074-217400795-20260320-2026_013_DEL-DE

Séance du vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le lundi 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h03, en mairie, sous la présidence de M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice, doyen d'âge, pour la délibération n°2026-003 puis sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire, à compter de la délibération n°2026-004.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents (15) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; BARTHELEMY Violette ; MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise ; ROUSSEL Aurélie
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier ; AUBIN Olivier ; GAUTHIER Philippe ; ANGELLOZ-NICOUD Patrice, HIOLLE François

Mme CORBINEAU Elodie a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-013	DESIGNATION DELEGUE POUR LE COMITE SYNDICAL DU SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement du Numérique de la Haute-Savoie)
------------------------------------	---

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est membre du SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement du Numérique de la Haute-Savoie).

Le SYANE est un établissement public mixte qui regroupe les communes et intercommunalités de la région. Il accompagne les collectivités dans leurs projets énergétiques et numériques, en offrant une expertise et en initiant des projets innovants.

Les communes de moins de 3 500 habitants désignent un délégué appelé à siéger au sein du collège électoral chargé d'élire les représentants au comité syndical du SYANE qui aura lieu le jeudi 28 mai 2026 à 17h45 au siège du SYANE.

Conformément à la réglementation, le scrutin doit se dérouler à scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de procéder au vote à mains levées. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder au vote à mains levées.

M. Daniel DURET, se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne, à la suite du vote à mains levées :

M. Daniel DURET en qualité de délégué de la commune au collège électoral du SYANE.

Le délégué ainsi désigné participera à l'élection des représentants du collège des communes au comité syndical du SYANE.

La présente délibération sera transmise au Président du SYANE ainsi qu'au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance
Elodie CORBINEAU